

FILPAC-CGT DS Smith France

CFDT DS Smith France

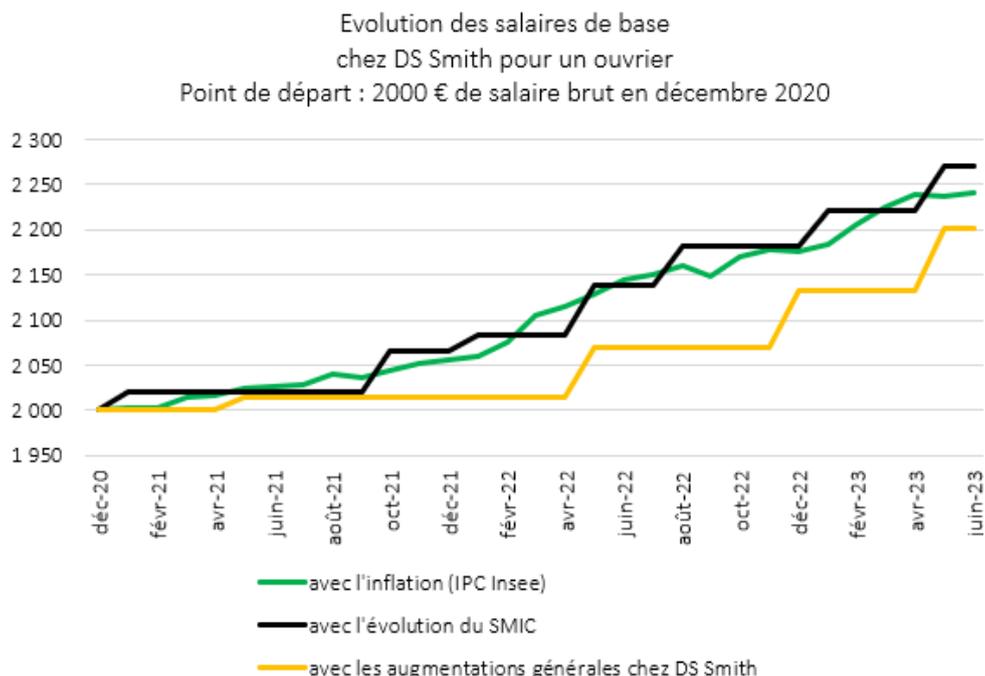
FO DS Smith France

Fait à Paris, le 21 juillet 2023.

Objet : Réponse à votre courrier du 30 mai 2023.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans un premier temps, pour répondre à votre courrier du 30 mai 2023 puisque vous avez l'air convaincu par le fait que le groupe DS Smith France s'est toujours efforcé de soutenir le pouvoir d'achats de ses salariés.es, nous souhaitons vous adresser des chiffres qui démontrent le contraire, quand on n'arrête pas la démonstration là où elle vous intéresse.



Sur ce graphique vous pourrez constater qu'en allant au bout de votre démonstration, le 12,2%, que vous brandissez glorieusement, n'est pas la réalité, ni à la hauteur des attentes des salariés.

Ce graphique représente la comparaison des évolutions sur les seuls salaires de base entre **les augmentations générales chez DS Smith (en jaune)**, et l'évolution d'**un salaire qui aurait suivi l'indice des prix à la consommation / IPC (en vert)** ou **le SMIC (en noir)**. Les chiffres sont sans appel : +10% pour les salariés.es de DS Smith entre décembre 2020 et juin 2023, contre +13,5% pour le SMIC et +12,1% pour l'inflation mesurée par l'INSEE sur la même période !

Nous ne répondrons à votre courrier que sur l'évolution des seuls salaires de base sous l'effet des augmentations générales.

En effet, pour ce qui concerne les différentes primes comme la prime d'ancienneté ou la prime de vacances etc..., celles-ci n'évoluent pas comme les salaires de base dans la mesure où elles ne sont pas indexées pour la majorité et ne concernent pas l'ensemble des salariés.es de la même manière !

Concernant le travail de nuit ou les heures supplémentaires, ces « revenus » ne peuvent également pas être pris en compte car ils ne concernent pas tous les salariés.es de la même manière et fluctuent en fonction du niveau d'activité des sites (dont vous connaissez l'évolution sur ces derniers mois !).

Pour les augmentations individuelles, elles ne concernent qu'une minorité de salariés.es non-cadres (et les cadres qui ne bénéficient pas des augmentations générales) !

Sans oublier de souligner que pour la majorité des sites, l'intéressement et la participation ne sont pas à la hauteur des performances et des résultats financiers dégagés sur l'exercice 2022/23 (et des attentes légitimes des salariés !)

Il est donc plus que nécessaire, dans la situation actuelle, que les salariés.es aient une rétribution plus équitable des richesses créées par les entreprises de notre groupe, et que le « partage de la valeur » ne demeure pas qu'une tournure de phrase à la mode !

Pour terminer, nous souhaitons également rappeler les éléments communiqués par le groupe. Miles ROBERTS vient en effet d'annoncer d'excellents résultats. « *Croissance des bénéficiaires de 35% tirée par l'augmentation des revenus et une bonne gestion des coûts, malgré une croissance négative des volumes. Malgré la baisse des volumes, nous avons augmenté notre chiffre d'affaires de 11% et notre résultat opérationnel ajusté à 861 millions de livres sterling (948M€), soit +35%. La génération de trésorerie au cours de l'année a été solide, avec 35 millions de livres sterling (41,1M€) de flux de trésorerie disponibles, ce qui nous a permis de réduire notre dette nette à 1,3 fois l'EBITDA.* »

L'Intersyndicale DS Smith France réitère donc sa demande de réunion dans des délais convenables pour tous afin d'échanger sur les revendications suivantes et déjà portés à votre connaissance :

- ☞ Une prime **PPV (Prime de Partage de la Valeur)** d'un montant de 2000€ pour les salariés.es dont la rémunération annuelle brute est en-dessous de 51.000€.
- ☞ Revalorisation des plafonds d'intéressement sur l'ensemble des sites (et des critères de déclenchement)
- ☞ Accord dérogatoire de participation pour que l'ensemble des sites puissent en toucher. Les accords de 2021 n'ayant pas donné entière satisfaction.
- ☞ Mise en place d'une commission mutuelle dès 2023.

Monsieur LAUMONIER, afin de trouver un accord « gagnant-gagnant », l'Intersyndicale DS Smith France vous demande d'organiser une réunion de négociation au plus vite afin de, comme vous le stipulez dans votre réponse, nous permettre d'avancer ensemble dans un climat social apaisé, pour faire grandir TOUS les salariés.es et notre entreprise.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur LAUMONIER, nos syndicales salutations.

Pour la **FILPAC-CGT** DS Smith

LAPARLIERE Cédric



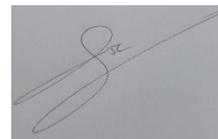
Pour la **CFDT** DS Smith

WOIRGNY Jérémie



Pour la **FO** DS Smith

COTELLE Jérôme



Copie :

- ☞ M. CROISIER, DRH Groupe.
- ☞ M. COLOMBET, responsable des relations sociales.